



| 5 Tempêtes

Les dommages causés par les tempêtes en Europe s'élèvent à plusieurs dizaines de morts et à des centaines de millions d'euros de réparations par an. L'ampleur de ces dégâts s'explique par :

- L'étendue des zones touchées par un même phénomène.
- Les difficultés rencontrées dans la prévision de son intensité et dans l'information de la population.

Le risque "tempête" concerne l'ensemble de l'Europe. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord du territoire, et surtout sur l'ensemble des zones littorales.

Selon Météo-France, en moyenne quinze tempêtes affectent la France chaque année.

Une sur dix peut être qualifiée de "forte" selon le critère utilisé par cet organisme.

Un épisode est qualifié de "forte tempête" si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané quotidien supérieur à 100 km/h.

Les vents dominants de la région sont orientés sur l'axe sud-ouest, alors qu'à BACHY les vents dominants proviennent de l'ouest.

Le nombre de jours en moyenne, avec un vent supérieur à 57 Km/h (correspondant à un vent violent) est de 44 jours par an.

Quant aux tempêtes, avec des rafales supérieures à 100 Km/h, elles ne concernent que 2 jours par an (selon une étude de 1951 à 1980).



LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE BACHY

- > En cas de grands vents, fermeture immédiate du stade.
- > Élagage régulier des arbres plantés dans la Ville.
- > Suivi constant de la météo en liaison avec les services concernés (Préfecture).
- > En cas de dégâts, intervention immédiate des services techniques de la Mairie de BACHY en collaboration avec les Pompiers.

Dans les tempêtes de ces dernières années, signalons celles de :

- **Décembre 1999** : dont la vitesse du vent était de 130 Km/h
- **Août 2008**, avec des vents atteignant en rafale près de 120 Km/h.
- **Février 2009**, des rafales de vent dans la nuit avec des pointes de l'ordre de 100 à 130 Km/h.

Tempêtes

LES BONS REFLEXES

AVANT

- > Informez-vous sur l'évolution du temps auprès de la Météo.
- > Rentez tout élément susceptible d'être emporté par le vent.
- > Limitez vos déplacements.
- > Fermez vos portes et vos fenêtres (volets compris).
- > Pour les entrepreneurs : sécurisez vos chantiers.
- > Pour les agriculteurs : rentrez votre bétail et vos matériels agricoles.

PENDANT

- > Abritez-vous dans un local ne comportant ni portes ni fenêtres donnant sur l'extérieur.
- > Éloignez vous des arbres.
- > Écoutez la radio et suivez les consignes des autorités (France Bleu Nord 94,7 Mhz).
- > Coupez l'électricité.
- > Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.

APRÈS

- > Tenez-vous informé pour savoir si le risque est définitivement supprimé.
- > Ne touchez pas les câbles tombés par terre ou à proximité du sol.

NE PAS SORTIR DE CHEZ SOI PENDANT LA TEMPÊTE, DES DÉBRIS POURRAIENT VOUS BLESSER.